





République Tunisienne
Ministère de l'Industrie de l'Energie
et des Petites et Moyennes Entreprises

Guide des
Centres
d'Affaires



" Afin que toutes les régions du pays puissent avoir les mêmes chances de bénéficier de cet effort national, nous proposons de créer un centre d'affaires dans chaque gouvernorat, regroupant toutes les structures de soutien et d'encadrement et pouvant fournir les renseignements voulus au promoteur et à l'entreprise, depuis les étapes préalables à la création du projet, jusqu'à l'étape du financement et de la réalisation effective "



*Discours du
Président Zine El Abidine Ben Ali
10 octobre 2004*

Données générales

1- Cadre juridique

a- Loi n° 2005-57 du 18 juillet 2005 :

Les centres d'affaires d'intérêt public économique sont des personnes morales dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière qui offrent aux promoteurs et investisseurs des services visant à impulser l'initiative privée dans les régions concernées par leurs activités.

Les centres d'affaires exercent les activités ayant pour but de faciliter la réalisation des projets et d'offrir les services nécessaires aux promoteurs et investisseurs pour le lancement ou le développement de leurs projets et notamment :

- renseigner les porteurs d'idées de projets, les promoteurs et les investisseurs sur les procédures de création d'entreprises, les avantages et incitations qui leur sont destinés, les sites d'installation possibles et les opportunités prometteuses d'investissement et de partenariat,
- accompagner les promoteurs dans les différentes phases de démarrage et de suivi de la réalisation de leurs projets et notamment dans la phase d'élaboration des études de faisabilité et de la finalisation du schéma de financement,
- mettre, le cas échéant et à titre onéreux, à la disposition des promoteurs et investisseurs des bureaux équipés de moyens de communication et leur assurer les services de base,
- organiser au profit des promoteurs et investisseurs des séminaires en vue de les informer sur les avantages comparatifs de la région.

b- Décret n° 2005-2611 du 24 septembre 2005 relatif à l'approbation du statut-type des centres d'affaires d'intérêt public économique.

c- Les actes constitutifs de création des centres d'affaires d'intérêt public économique (approuvés par arrêtés du Ministre de l'Industrie, de l'Energie, et des Petites et Moyennes Entreprises)

2- Champ d'intervention des centres d'affaires :

Les interventions des centres d'affaires concernent les différents secteurs économiques : l'industrie, les services, l'agriculture, le commerce, l'artisanat, les petits métiers et le tourisme.

Attraction des promoteurs et consolidation de la culture entrepreneuriale :

- ♦ Programmes d'information
- ♦ Journées de partenariat et d'investissement

Le centre d'affaires informe les porteurs d'idées de projets, les structures de financement et les diplômés de l'enseignement supérieur des différentes prestations rendues par le centre.

Il arrête à cet effet un **programme d'information** comportant :

- ✓ un site web
- ✓ des affiches d'information et des dépliants
- ✓ des campagnes de sensibilisation à travers les médias.

Dans le but d'inculquer et de consolider la culture entrepreneuriale chez les jeunes, le centre d'affaires contribue aux campagnes de sensibilisation, il les co-organise avec d'autres structures et y participe afin de toucher toutes les catégories de promoteurs et notamment les étudiants et les jeunes. Le centre d'affaires arrête des programmes spécifiques en collaboration avec les institutions éducatives et d'encadrement des jeunes.

Le centre d'affaires appuie les autres structures régionales chargées de l'investissement dans les secteurs industriel, agricole, touristique, de l'artisanat et autres activités, et ce à travers l'organisation des **journées de partenariat et d'investissement** aussi bien sectorielles que locales.

Accueil et orientation :

- ♦ Fiche promoteur
- ♦ Guides d'investissement
- ♦ Séance " introduction à la création d'entreprises "

Le centre d'affaires accueille et oriente les personnes désirant créer leurs projets. L'intervention du centre concerne tous les secteurs et tous les promoteurs (quelque soit leur niveau de formation, et quelque soit le niveau d'avancement de leurs projets : idée, étude, bouclage du schéma de financement...).

A cet effet, le directeur général ou un cadre du centre s'entretient avec le promoteur pour identifier ses attentes (idée de projet, assistance à l'étude d'un projet, formation, assistance au bouclage du schéma de financement...).

Toutes les données concernant le promoteur seront inscrites dans une "**fiche promoteur**" (formation, expérience, moyens propres de financement, centre d'intérêt, secteur d'investissement...) Cette fiche retrace par la suite les différentes phases du projet, les services dont le promoteur a bénéficié, les sessions de formation auxquelles il a participé, et toute autre information utile pour le suivi du projet.

Le centre d'affaires met à la disposition des promoteurs plusieurs **guides d'investissement** (guide d'investisseur dans le secteur industriel, guide d'investisseur dans le secteur agricole, guide des nouveaux promoteurs et des PME...)

Le centre d'affaires organise une séance sur "**l'introduction à la création des entreprises**" au profit de toute personne en contact avec le centre. Cette présentation, portant sur l'importance de la création des projets et les étapes y afférentes, est animée par des experts coopérant avec le centre d'affaires (expert comptable, universitaire, avocat, cadre régional...). Cette séance est organisée périodiquement selon l'activité du centre et le nombre d'inscriptions (de 15 à 20 promoteurs pour chaque séance).

Assistance à la recherche d'une idée de projet :

- ♦ Fiches projets
- ♦ La coopération avec l'ANETI

Afin d'aider les promoteurs lors de la recherche ou de la finalisation d'une idée de projet, le centre d'affaires collecte et fournit des **fiches projets** contenant essentiellement :

- 1) Une description du projet
- 2) La formation et l'expérience exigées pour le promoteur
- 3) Les composantes du projet
- 4) La production et la commercialisation
- 5) Les postes emplois
- 6) La durée de réalisation
- 7) Un tableau d'investissement et de financement qui présente les mécanismes de financements dont pourra bénéficier le projet (FONAPRAM, FOPRODI, RIITI...) ainsi que les avantages fiscaux et financiers.

A cette fin, le centre fait recours aux :

- 1) Fiches projets proposées dans les études de positionnement stratégique dans le secteur industriel
- 2) Fiches projets dans le secteur agricole
- 3) Fiches projets dans le secteur de l'artisanat
- 4) Idées des projets identifiées dans le cadre de l'essaimage des entreprises économiques
- 5) Toutes autres sources d'idées de projets, et en collaboration avec les structures régionales d'appui à l'investissement et à l'emploi et en tenant compte des avantages comparatifs de la région.

Dans le cadre de la **coopération avec l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant**, il est organisé des sessions de formation animées par les facilitateurs de l'ANETI au profit des promoteurs inscrits au centre en se basant sur la méthode MORAINÉ (Méthode Originale de Recherche Active d'Idées Nouvelles pour Entreprendre).

MORAINÉ est une méthode pragmatique qui permet aux promoteurs de cerner leurs besoins et qui les oriente pour choisir leurs propres idées de projet.

Consultations :

- ♦ Conventions de coopération
- ♦ Séances de consultations

Le centre d'affaires permet aux promoteurs d'avoir des consultations afférentes à toutes les phases de leurs projets (consultations juridiques, financières, fiscales, en marketing, en comptabilité...)

En effet, le centre organise chaque semaine une **séance de consultations** animée par un cadre ou un expert coopérant avec le centre pour donner des consultations personnalisées pour chaque promoteur concernant les besoins de son projet.

En plus, le centre établit des **conventions de coopération** avec plusieurs organismes pour donner des consultations concernant les projets en cours de préparation ou de réalisation:

- Les centres techniques relevant du Ministère de l'industrie, de l'énergie et des PME pour les projets industriels
- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles pour l'agriculture, la pêche et les services qui y sont liés
- L'ordre des ingénieurs
- L'ordre des experts comptables
- Les établissements universitaires de la région.

Formation :

- ♦ **Formation pour la création d'entreprises**
- ♦ **Formation sectorielle**

Le centre d'affaires organise des sessions de **formation pour la création d'entreprises** au profit des promoteurs pour leur permettre de connaître l'administration, la gestion des projets, préparer leur plan d'affaires et d'analyser des données relatives aux projets.

Par ailleurs, le centre d'affaires oriente les promoteurs aux diverses sessions organisées par l'API (**Centre de Soutien à la Création d'Entreprises**) ou les administrations régionales, le centre de promotion des exportations et l'office national de l'artisanat.

Dans le cas où un promoteur aurait besoin d'une **formation sectorielle** liée à son projet, le centre d'affaires peut dans le cadre des conventions de coopération, l'orienter vers les organismes concernés:

- Les centres de formation professionnelle
- Les centres sectoriels agricoles
- Les centres de l'artisanat
- Les centres techniques dans le domaine de l'industrie
- Les pépinières d'entreprises

Des conventions de coopération ont été signées pour l'appui aux promoteurs avec l'API, l'ANETI, le CEPEX.

Préparation des plans d'affaires et étude des projets :

- ♦ Documentation et données
- ♦ Programme de modernisation de l'industrie (PMI)
- ♦ Programme "création des entreprises et formation des entrepreneurs" (CEFE)
- ♦ Les offices de développement

Compte tenu de l'importance que revêt le plan d'affaires dans la préparation du projet, le centre d'affaires met à la disposition des porteurs d'idées de projets, **la documentation et les données nécessaires** qui facilitent la préparation du plan d'affaires :

- ✓ Un guide pour la préparation des plans d'affaires
- ✓ Un modèle de plan d'affaires de petits projets
- ✓ Un modèle de plan d'affaires des petits et moyens projets
- ✓ Assistance à la recherche des informations économiques et statistiques nécessaires pour l'étude en recourant aux données disponibles au centre ou en collaboration avec les organismes concernés.

Par ailleurs, et dans le cadre du **programme de modernisation de l'industrie** financé par l'Union Européenne, il est mis à la disposition du centre d'affaires des experts pour la préparation des plans d'affaires et des études pour les projets innovateurs.

Dans le cadre du programme "**création des entreprises et formation des entrepreneurs**" (CEFE), et selon la convention de coopération entre l'ANETI et le centre d'affaires, les bénéficiaires de ce programme sont sélectionnés dans le but:

- d'avoir une formation dans des modules en relation avec la création d'entreprises (gestion, marketing, formation financière...)
- de collecter des données sur le projet,
- et de préparer leurs plans d'affaires avec l'appui des formateurs.

La formation dure 14 ou 20 jours au profit de 25 promoteurs.

Le centre d'affaires peut, par ailleurs, confier aux **offices de développement** la préparation des études pour certains projets dans le cadre de conventions de coopérations signées à cet effet.

Bouclage du schéma de financement :

- ♦ **Conventions de partenariat avec les établissements de financement**
- ♦ **Ateliers de financement**

L'étape de clôture du schéma de financement est cruciale dans l'avancement du projet puisqu'elle permet au promoteur à commencer réellement la concrétisation de son projet.

Compte tenu de cette importance, le centre d'affaires:

- ✓ Informe le promoteur sur les mécanismes de financement disponibles, selon la nature de l'activité du projet, son coût et la zone de son implantation ainsi que sur les incitations auxquelles le projet est éligible.
- ✓ Assiste le promoteur dans la préparation du schéma de financement le plus adéquat qui minimise autant que possible l'endettement du projet.
- ✓ Assiste le promoteur à franchir les différentes étapes pour boucler le schéma de financement et l'orienter aux établissements concernés pour avoir les financements nécessaires.

Pour cela, le centre d'affaires fait recours à deux mécanismes:

1. Les **conventions de partenariat avec les établissements de financement** (SICAR, BTS, BFPME et les autres banques) ce qui permet de:
 - ✓ Mettre à la disposition du centre, une fois par mois, un responsable pour s'entretenir avec les promoteurs et les orienter
 - ✓ Accorder une priorité aux promoteurs orientés par le centre
 - ✓ Informer le centre d'affaires sur l'avancement des dossiers de financement des projets.
2. Le centre d'affaires organise périodiquement et selon l'importance de son activité, des **ateliers de financement** auxquels assistent les représentants des établissements de financements et les promoteurs dans le but d'examiner les projets et les moyens convenables de leur financement.

Accompagnement des promoteurs :

♦ Le réseau régional de soutien à la création d'entreprises

Une fois le schéma de financement bouclé, et les autorisations obtenues, le promoteur entame les différentes procédures juridiques et administratives pour la création de son entreprise.

A ce niveau, le centre d'affaires intervient pour :

- ✓ Assister le promoteur à faire les déclarations et à obtenir les autorisations nécessaires
- ✓ Fournir les textes réglementaires relatifs au projet
- ✓ Donner la consultation relative à la forme juridique adéquate du projet
- ✓ Eclaircir le promoteur sur les étapes à suivre et l'assister dans l'élaboration des statuts
- ✓ Appuyer le promoteur auprès des organismes concernés pour faciliter la mise en place du projet.

Le centre d'affaires veille, une fois le projet réalisé, à assurer les conditions nécessaires pour réussir le projet et garantir sa pérennité, et ce à travers:

- ✓ L'intervention auprès des organismes administratifs pour régler les problèmes qui pourraient surgir pendant l'exploitation,
- ✓ Les consultations nécessaires dans les domaines de la gestion de projet et l'organisation de la production, la formation, le développement de l'exportation et le partenariat.

La constitution d'un **réseau régional pour le soutien à la création d'entreprises** composé de représentants des structures régionales intervenant dans l'investissement pourra faciliter la création d'entreprises (gouvernorats, municipalités, commissariats régionaux, les services de la douane ..).

Les Centres d'affaires

Gouvernorat	Adresse	Téléphone	Fax	Email	Responsables
Bizerte	Rues 1 mai et Mohamed Ali , tour Bizerte center-7000 Bizerte	72.424.652	72.424.653	Car.biz@gnet.tn	Président :Kamel Belkahia Responsable :Riadh Sakouhi
Tunis	1 rue des Entrepreneurs - 1000 Tunis	71.350.300	71.354.744	Dir.catunis@planet.tn	Président : Jilani ben Mbarek Responsable : Mounir Ben Kirat
Sousse	Rue Chadli Khaznadar 4000 Sousse	73.201.777	73.201776	Ccic.car@planet.tn	Président : Moncef Elgabboudi Responsable : Mourad Moujibani
Nabeul	10 rue Mongi Slim BP 113 - 8000 Nabeul	72.237.282	72.223.543	Ca.nabeul@planet.tn	Président : Amor Chhida Responsable : Balth Hamdi
Sfax	BP 516 3000 Sfax	74.202.222	74.229.600	contact@c-affairesdesfax.com.tn	Président : Abdessalem Ben Ayed Responsable : Ikram Makni
Gabes	202 avenue Farhat Hached 6000 Gabes	75.272.288	75.278.614	cargabes@topnet.tn	Président : Ridha Kilani Responsable : Med Amine Abdelkarim
Béja	Rue Hédi Chaker 9000- Béja	78.458.458	78.443.222	Carbeja@hexabyte.tn	Président : Mohamed Riadh Ben Zid Responsable : Imed Mahmoudi
Gafsa	Rue du Nil BP 46 2100 Gafsa	76.201.123	76.224.150	Centre-affaires.gafsa@planet.tn	Président : Yousef Salem Responsable : Nafti Saad
Jendouba	50 Rue Khemais Elhajri 8100 Jendouba	-	-		Président : Chérif Lechnani Responsable : Mounem Arfaoui
Siliana	Avenue Taleb Mhiri - 6100 Siliana	78.871.516	78.871.517	ODNO@mdci.gov.tn	Président : Omar Salimi Responsable : Ridha Bouselimi
Kasserine	Avenue Sbitla – Ezouhour 1200 Kasserine	77.473.882	77.473.905	ODCO@email.ati.tn	Président : Mohamed Akrimi Responsable : Rafik Gasmii
Medenine	Immeuble du développement 4119 Médenine	75.640.363	75.641.747	Odsud@email.ati.tn	Président : Mohamed Ben Sassi Responsable : fayçal Zammouri

Adresses Utiles :

Agence de Promotion de l'Industrie(API)	www.tunisieindustrie.nat.tn
Législations économiques	www.infocommerce.gov.tn
e-Administration	www.sicad.gov.tn
Agence Nationale de l'Emploi et du travail indépendant	www.emplois.nat.tn
Agence de Promotion de l'Investissement Extérieur FIPA-TUNISIE	www.investintunisia.tn
Banque Centrale de Tunisie BCT	www.bct.gov.tn
Institut National de la Statistique INS	www.inst.nat.tn
Office National de l'Artisanat	www.artisana.nat.tn
Agence de Promotion des Investissements Agricoles APIA	www.tunisie.com/apia
Programme de Modernisation de l'Industrie PMI	www.pmi.nat.tn
Portail de Tunisie	www.bawaba.gov.tn
Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle	www.inorpi.ind.tn
Centre des Jeunes Promoteurs	www.cjd.org.tn
Portail de l'Investissement	www.investissement.tn
Banque Tunisienne de Solidarité BTS	www.bts.com.tn
Banque de Financement des PME BFPME	www.bfpme.com.tn
Marchés Publics	www.marchepublics.gov.tn
Centre de Promotion des Exportations CEPEX	www.cepex.nat.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap Bon	www.ccicapbpn.org.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie de Tunis	www.ccitunis.org.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax	www.ccics.org.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Ouest	www.ccino.org.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre	www.ccicentre.org.tn
Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Est	www.ccibizerte.org.tn

